

LE BON COMPORTEMENT

Bien se positionner sur la chaussée :

- Rouler à droite et à environ 1 mètre des voitures et/ou du trottoir,
- Ne pas zigzaguer entre les voitures,
- Ne pas circuler sur les trottoirs. Seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés,
- Utiliser les bandes et pistes cyclables lorsqu'elles existent,
- Aux intersections, se placer en avant des véhicules afin d'être vu.

Indiquer un changement de direction : en tendant le bras.

Maîtriser sa vitesse : en descente et à l'approche d'un feu tricolore ou d'un stop.

Garder ses distances : 1 mètre au moins par rapport aux autres véhicules et 1 vélo avec celui qui vous précède.

Anticiper sur les éventuels dangers : ouverture de portière, traversée des piétons, véhicule changeant de file.

Dépassement des voitures : 1 mètre en agglomération et 1.50 mètres hors agglomération.

PROCHAINEMENT SUR NOS AXES

D'ici 2023 la commune déploiera sur tout son réseau cyclable une nouvelle signalétique appelée «points-noeuds». Le système «Points-Noeuds» permet de sillonner un territoire grâce à un système de maillage et de fléchage d'itinéraires par numéros.

Ainsi, le cycliste pourra créer son itinéraire en fonction de sa pratique, de son besoin ou de ses envies en identifiant les différents « points-noeuds » par lesquels il devra passer.

BONNES BALADES !

*Sur nos pistes
Sarzeautines*



Plus d'information sur
nos mobilités douces
via le QR code !

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES À VÉLO



À VELO, JE RESPECTE LE CODE DE LA ROUTE

LES RÈGLES DE SAVOIR VIVRE À VÉLO

À VELO, JE M'ÉQUIPE



Piste/bande cyclable obligatoire pour les cycles



Sens interdit autorisé aux cycles



Accès interdit aux cyclistes



Double-sens cyclable



Cycliste pieds à terre



Zone limitée à 30km/h, contre-sens vélo autorisé



Piste/bande cyclable conseillée



Entrée dans une zone de rencontre (20km/h, piéton prioritaire puis vélo, voiture tolérée)



Voie verte réservée uniquement aux piétons, cyclistes, trottinettes, rollers et cavaliers



Chemin piéton, interdit aux cyclistes



Accès interdit à tous les véhicules à moteur



Circulation interdite à tous les véhicules sauf vélos



Panneau indiquant la direction des pistes cyclables sur Sarzeau via la V45



LES ZONES DE RENCONTRE :

Dans cette zone, les piétons sont prioritaires, puis les vélos et enfin les voitures. Attention, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.



Certaines voies sont également partagées entre piétons et cyclistes. Adaptez votre vitesse !



MAIS AUSSI

À éviter :

- Les écharpes trop longues
- les sacs en bandoulière
- les tongs
- le torse nu
- les chargements hasardeux

Interdit :

- Le téléphone portable (à la main ou à l'oreille)
- les écouteurs, oreillettes et casques audio
- l'alcool

De jour,
comme de
nuit !

Gilet et brassards rétro réfléchissants la nuit, hors agglomération et en cas de visibilité insuffisante

Casque (moins de 12 ans)

Siège enfant avec système de retenue (moins de 5 ans)

Avertisseur sonore

Freins avant et arrière

Feu et catadioptre rouges

Feu jaune ou blanc et catadioptre blanc

Pneus correctement gonflés

Catadioptre de pédale et de roue orange

Pneus à bandes latérales réfléchissantes

Avant de partir, vérifiez l'état des pneus, des freins, des feux et de la chaîne.

- Obligatoires
- Recommandés